

Date de convocation :
28/05/2026

Membres présents : 29

Membres ayant donné
pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 15/06/2026

Présents : Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER **Adjoint**s, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Bérénice ROUX, Madame Nathalie BONVOISIN, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Franck CAUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER, Madame Brigitte DHALENNE et Monsieur Dominique RAMET, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Loëtitia PHILIPPOT à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Serge MATHIAS à Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Emmanuel LEPRETRE à Madame Bérénice ROUX, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY à Monsieur Franck TINDILLER.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Bérénice ROUX

Objet	Modification de la désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Lycée Jules Verne
Rapporteur	Monsieur le maire
Annexe	
Domaine de compétence	5.3 – Désignation de représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21 ;

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 21 avril 2026.

Considérant le renouvellement du Conseil municipal, il convenait de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du Lycée Jules Verne ;

Considérant la demande du lycée Jules Verne en date du 2 juin 2026 précisant qu'un seul élu de la commune peut être désigné comme représentant au conseil d'administration du Lycée Jules Verne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de :

· **Autoriser** le retrait de la délibération n°2026-20 du Conseil municipal du 21 avril 2026 ;

· **Désigner** la représentante du Conseil municipal au Conseil d'administration du Lycée Jules Verne :
Titulaire : *Madame Allison CALOIN*

Il est précisé que :

- Cette représentante est désignée pour la durée du mandat municipal ;
- Elle peut être remplacée à tout moment par délibération du Conseil municipal.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Juin 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Sébastien BAILLET



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.